



## DEMANDE D'ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

### PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION OU DU STATIONNEMENT

#### DEMANDEUR :

Nom et Prénom ou Raison sociale de l'entreprise et adresse :

.....  
.....

Nom de la personne à contacter : .....

N° de Tél : ...../ ...../ ...../ .....

Adresse Mail : .....

Agissant pour mon compte personnel : OUI - NON

Agissant pour le compte de (nom et adresse) : .....

.....  
.....

#### ADRESSE PRÉCISE DU LIEU D'INTERVENTION :

.....  
.....

**DATE(S) DE L'INTERVENTION :** .....

**HEURES DE L'INTERVENTION :** .....

#### DESCRIPTION :

Déménagement       Emménagement      Réalisé(é) par vos soins       Par une société

Livraison

Nature de la Livraison : .....

Stationnement

Nature du Stationnement : .....

Gabarit et type de véhicule utilisé : .....

Nombre : .....

Immatriculation : .....

#### MESURES SOUHAITÉES POUR LA CIRCULATION :

Interdiction de circulation

du N° ..... au N° .....

Sur le tronçon situé entre la rue .....

Et la rue .....

Sur toute la rue (Route barrée)

Accessible aux riverains

Non accessible aux riverains

Chaussée rétrécie :

Alternat par panneaux

Alternat par feux tricolores

Déviation par : .....

Autre : .....

**MESURES SOUHAITÉES POUR LE STATIONNEMENT :**

Stationnement interdit au droit du chantier

Sur toute la rue

Face au chantier du N° ..... au N° .....

Sur le tronçon situé entre la rue .....

Et la rue .....

Autre : .....

**OBSERVATIONS :**

.....  
.....  
.....

✿ La présente demande doit impérativement parvenir à la Mairie au moins **10 jours ouvrables avant la date prévue d'intervention.**

En deçà de 10 jours, le dossier ne sera pas traité et sera retourné au bénéficiaire, il en sera de même pour tout dossier incomplet.

Exceptionnellement et uniquement pour des raisons justifiées, ce délai pourra être réduit.

Après instruction de la demande, l'arrêté qui sera délivré devra être porté à la connaissance des usagers du domaine public.

La Ville d'Argelès-sur-Mer attire votre attention sur le fait que la demande peut être refusée pour des motifs liés à la sécurité publique, notamment lorsque des travaux ou des modifications sont déjà programmés dans la même rue.

Le demandeur atteste avoir pris connaissance des informations portées sur le présent document.

Le : .....

Signature (obligatoire)

---

DOCUMENT A RETOURNER PAR MAIL À : [dst@ville-argelessurmer.fr](mailto:dst@ville-argelessurmer.fr)

Ou par courrier à :

Secrétariat des Services Techniques

Allée Ferdinand BUISSON

CS 50099

66704 Argelès-sur-Mer CEDEX

Informations au : 04.68.95.34.23